

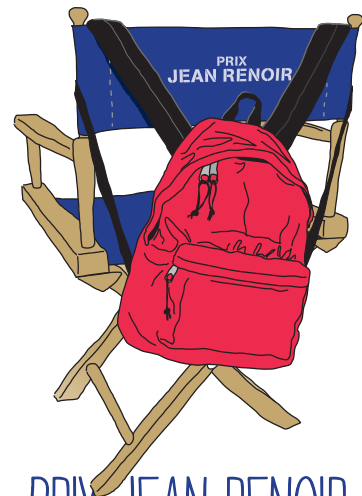
PRIX JEAN RENOIR DES LYCÉENS 2021

Document d'information à destination des exploitants des salles partenaires

Le Prix Jean Renoir des lycéens est né en septembre 2011 sous le nom de Prix national lycéen du cinéma. En septembre 2012, il a été rebaptisé Prix Jean Renoir des lycéens grâce à l'aimable autorisation des ayants-droits du cinéaste. Le Prix Jean Renoir des lycéens est une action organisée par le ministère de l'Éducation nationale, en partenariat avec le CNC, la Fédération nationale des cinémas français, les CEMEA, Réseau Canopé, les Cahiers du cinéma et Positif.

Le Prix Jean Renoir des lycéens est au cinéma ce que le Prix Goncourt des lycéens est à la littérature. Il s'agit d'un prix attribué par un jury de lycéens à un film choisi parmi sept films français et étrangers présélectionnés par un comité de pilotage national.

Ce comité de pilotage national est composé de représentants de la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO), de l'inspection générale de l'éducation nationale, du sport et de la recherche, des CEMEA, du CNC et de la Fédération nationale des cinémas français. Le Prix Jean Renoir des lycéens met l'accent sur l'engagement des lycéens en tant qu'acteurs et membres de jury. Il cherche à stimuler leur intérêt pour la création cinématographique contemporaine et pour la projection des films en salle. Il vise également à stimuler leur capacité à émettre un jugement critique sur une œuvre ainsi qu'à confronter leur point de vue avec ceux de leurs camarades et à argumenter.



PRIX JEAN RENOIR
DES LYCÉENS 2020-2021
**LES LYCÉENS ÉLISENT
LEUR FILM DE L'ANNÉE**

Sélection des classes

Le Prix Jean Renoir des lycéens est à destination des classes de lycées déjà inscrits ou s'inscrivant à la rentrée 2020 dans le dispositif « Lycéens et apprentis au cinéma ». Il s'adresse prioritairement aux classes de zones rurales, péri-urbaines ou relevant de l'éducation prioritaire et aux classes de lycées professionnels. Les classes candidates ne doivent pas bénéficier d'une option cinéma ou d'un autre dispositif cinéma.

44 classes ont participé à l'édition 2019-2020, dont 20 lycées professionnels.

Déroulement du prix

De septembre 2020 à mai 2021, les classes retenues comme membres du jury assistent à la projection en salle des sept films français et étrangers issus de l'actualité cinématographique (en exploitation, sauf exception, entre août 2020 et avril 2021). Le visionnement de ces œuvres se fait dans la salle partenaire de l'établissement

En **mai 2021**, deux délégués par classe, élus par leurs pairs, participent à une rencontre nationale avec des critiques, des artistes et des professionnels du cinéma et défendent le choix de leur classe. A l'issue de cette rencontre, le film lauréat est choisi en privilégiant la discussion et l'échange.

La liste des classes et des salles participant au Prix est en ligne sur le site qui lui est dédié: <https://eduscol.education.fr/pjrl/actualites/la-liste-des-etablissements-selectionnees-pour-le-prix-jean-renoir-des-lyceens-2021-est-en-ligne>

La liste des quatre premiers films sélectionnés sera publiée sur le site de septembre à novembre 2020. La liste de trois derniers films sera arrêtée à la fin de l'année 2020 ou au début de l'année 2021.

Tout au long de l'année, les élèves produisent des critiques (écrites ou audiovisuelles), récompensées par le « Prix de la critique ».

Calendrier de l'édition 2020-2021

- **septembre - novembre** : annonce des quatre premiers films sélectionnés suivants
- **décembre - janvier 2021** : annonce des trois derniers films sélectionnés
- **avant le 15 mars** : dépôt des critiques des 4 premiers films concourant pour le "Prix de la critique"
- **avant le 15 avril** : dépôt des critiques des 3 derniers films concourant pour le "Prix de la critique"
- **mai** : rencontre avec les réalisateurs et cérémonie de remise du Prix à la Fémis.

Organisation des projections

Les films sont visionnés par les élèves dans la salle partenaire de l'établissement appartenant au réseau « Lycéens et apprentis au cinéma », dans le cadre de la programmation publique du cinéma. En accord avec l'exploitant, des projections spécifiques peuvent cependant être organisées, lorsque le film sélectionné ne fait pas partie de la programmation du cinéma ou

lorsqu'il n'est plus à l'affiche. Il est important que de telles séances spécifiques soient exceptionnelles.

Il est hautement souhaitable que les élèves visionnent les films avec l'ensemble de leur classe. Les dates et horaires des séances sont définis conjointement par l'exploitant et l'enseignant en charge de la classe sélectionnée dans un esprit de dialogue et de prise en compte des contraintes de chacun.

Lorsqu'il n'est pas possible d'organiser une projection pour l'ensemble des élèves participants, ces derniers peuvent assister individuellement aux séances en dehors de leurs heures de cours, selon les conditions tarifaires du prix Jean Renoir, à condition de rédiger une critique du film qu'ils ont vu.

L'ordre de projection des films est indifférent. Il est décidé conjointement par l'exploitant et l'enseignant, en fonction de leurs contraintes et en veillant, autant que possible, à éviter les projections spéciales. La seule exigence est que début mai 2021, l'ensemble des élèves participant au Prix ait visionné les sept films sélectionnés.

Point de vigilance : Les dates des trois derniers films, qui s'étalent entre fin décembre 2020 et début avril 2021, ne seront connues que fin décembre ou début janvier 2021. Les professeurs de lycées professionnels doivent vérifier que les dates de stage de leurs élèves permettent bien le visionnage de trois films en quatre mois. Certains enseignants de lycées professionnels ont parfois dû organiser deux projections sur une seule demi-journée du fait de ces contraintes de stage.

Prise en charge financière

L'établissement scolaire prend en charge le transport des élèves. Le budget du Prix prend en charge le transport et l'hébergement des deux élèves délégués et de leur enseignant à Paris, en mai 2021, le transport des copies et les places de cinéma. Le prix des places est fixé à **4 euros** (gratuit pour un à deux accompagnateurs).

Les académies verseront aux lycées la subvention permettant de prendre en charge les places de cinéma.

Cérémonie de remise du Prix

En **mai 2021** aura lieu à la Fémis une rencontre avec des professionnels du cinéma représentant les films sélectionnés. Deux délégués par classe, accompagnés par leur enseignant sont invités à y participer puis, à délibérer pour désigner le film lauréat.

La cérémonie de remise du Prix aura lieu **à la suite de cette rencontre**. Elèves et enseignants seront logés pour une nuit dans un hôtel ou une auberge de jeunesse, à Paris (deux personnes par chambre avec lits jumeaux pour les enseignants, trois à quatre personnes par chambre avec lits jumeaux pour les élèves).

Lors de cette cérémonie seront également remis des prix aux meilleures critiques d'élèves publiées sur le site. Le jury de ce Prix de la critique est composé de critiques de cinéma professionnels.

Site

Sur le site du Prix Jean Renoir des lycéens est publiée la liste des classes participant au Prix en 2020-2021 ainsi que celles y ayant participé lors des éditions précédentes. Sont également accessibles les 700 critiques des films écrites par les classes en 2019-2020. En tant que responsable de la classe participante, chaque enseignant est chargé d'éditer les productions de ses élèves et classes après les avoir corrigées si nécessaire.

Chaque classe est tenue, pour participer au jury, de publier au moins une critique par film sur le site. Les critiques peuvent être le fruit d'une rédaction individuelle ou collective.

Des fiches pédagogiques, éditées par Réseau Canopé, seront publiées sur le site.

Le site comporte une partie accessible exclusivement :

- aux **enseignants** au moyen de leur adresse académique et d'un mot de passe qu'ils définissent sur demande sur le site,
- aux **membres du comité de pilotage** du Prix.

Dans cette partie dédiée, les enseignants et les élèves déposent les critiques écrites sur les films visionnés et leurs témoignages.

Les enseignants ont pour tâche :

- de **valider** les critiques et témoignages déposés, qui ne paraissent qu'à cette condition
- de **tenir à jour** le tableau de suivi des dates des projections.

Outre l'espace réservé, le site du Prix comporte :

- des actualités,
- une présentation du projet, des établissements, des cérémonies de remise du Prix,
- les présentations des films, comportant des critiques et des illustrations diverses (vidéos de réalisateurs...),
- des ressources pédagogiques et des témoignages d'élèves.

Engagement des classes

Les classes participant au Prix s'engagent à publier sur le site **au moins une critique par film et un témoignage par rubrique** (remise du prix, participation pendant l'année).

Elles sont invitées à organiser **au moins une projection du film lauréat dans la salle partenaire**, à destination notamment des autres élèves de l'établissement et des parents d'élèves. Lors de cette projection, la classe et les deux délégués l'ayant représentée à Paris expliqueront leur choix. Si cela est possible, une personnalité du cinéma pourra participer à cette projection. Il est souhaitable que les élèves gèrent l'organisation de cette projection, épaulés si nécessaire par leur enseignant. Les conditions de la projection sont définies conjointement avec l'exploitant de la salle partenaire. L'information relative à cette soirée sera relayée sur le site du Prix.

Les sept films sélectionnés pour l'édition 2019-2020 étaient :

- ***Atlantique*** de Mati Diop
- ***Papicha*** de Mounia Meddour
- ***J'ai perdu mon corps*** de Jérémy Clapin
- ***J'accuse*** de Roman Polanski
- ***Un vrai bonhomme*** de Benjamin Parent
- ***It must be heaven*** d'Elia Suleiman
- ***La fille au bracelet*** de Stéphane Demoustier

En 2019-2020 les conditions sanitaires n'ont pas permis de procéder au vote du film lauréat.

Ces informations, ainsi que des critiques des films rédigées par les classes sont accessibles sur le site du Prix : <http://eduscol.education.fr/pjrl>

Prix de la critique

Un prix de la critique récompense chaque année plusieurs des centaines de critiques d'élèves publiées tout au long de l'année sur le site du Prix. Le jury de ce prix est composé de personnalités éminentes du monde de la critique de cinéma :

- Thierry Méranger : Les Cahiers du cinéma
- N.T Bihn : Positif

Mi-avril 2021, le comité de sélection du Prix Jean Renoir des lycéens présélectionne une vingtaine de critiques d'élèves puis les transmet aux critiques professionnels qui composent le jury. **Trois à sept critiques d'élèves seront récompensées en mai 2021 lors de la remise du Prix Jean Renoir des lycéens au film lauréat.**

Contacts

La personne missionnée par le ministère pour assurer la coordination du Prix, au niveau des établissements, est Aurélia Caton. En cas de difficulté et pour toute question, vous pouvez la contacter au 06.16.96.42.61 ou par mail : coordination.renoirdeslyceens@education.gouv.fr

En cas de questions globales sur l'organisation, vous pouvez contacter Eric Rostand à la DGESCO par mail : eric.rostand@education.gouv.fr